

Ville d'Essey-lès-Nancy

Commission Communale d'Accessibilité

Constat d'accessibilité du patrimoine au 29.11.2013

Le tableau, qui synthétise les résultats du diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments et équipements communaux, indique pour chaque site le degré d'intervention.

Une évaluation des établissements et des équipements a été établie comme suit :

a) en regard de chaque point particulier, une note est attribuée : 1+, 1, 2 ou 3.

Ces notes sont quantifiées en considérant l'ampleur des difficultés, soit :

1+ = 15 points

1 = 10 points

2 = 5 points

3 = 2 points.

Le cumul de ces points donne une valeur indicative de l'importance des difficultés d'accès et de circulation.

b) en regard de chaque site, une appréciation, signalée par une lettre, permet d'identifier le degré d'intervention, soit :

A+ = opération très difficile et d'un coût démesuré,

A = opération complexe et très coûteuse,

B = opération importante et coûteuse,

C = opération moyenne,

D = opération légère et rapidement réalisable.

O = situation normalisée

Le tableau d'évaluation est le suivant :

SITES	NOTES	APPRECIATIONS	NORMALISES
Foyer Foch	125	A+	
Haut Château	107	A	
Hôtel de Ville	94	A	
E.A.C.	87	A	
C.C.A.S. - Pôle Emploi	27	C	
Centre technique	27	C	
Ecole Prévert	0		O
Ecole Galilée	0		O
Ecole Delaunay	0		O
Vestiaires de football	0		O
Halle de tennis	0		O
Boulodrome	0		O
Jardin de l'An 2000	2	D	
Aire de jeux Kléber	0		O
Parc du Haut Château	22	C	O
Cimetières	22	C	
Salle et parc Maringer	0		O
Maison des Associations	0		O
Espace Pierre de Lune	0		O
Maison de la Parentalité	0		O
Epicerie solidaire	0		O